

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 81 (1936)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :	ABONNEMENT	Pour l'Etranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—	Prix du N° fr. 1.50	1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—		3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :

Lieut.-colonel R. MASSON, Avenue Druey 15, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :

Avenue de la Gare 33, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. H. Droz, succ.

L'instruction du tir dans l'infanterie française il y a un demi-siècle

Cette instruction était très négligée sous le Second Empire. Mes souvenirs personnels en fournissent la preuve. Quand la guerre a été déclarée entre la France et la Prusse, toute la jeunesse parisienne se prépara à y participer. Des mesures furent prises à cet effet. C'est ainsi que je m'exerçai au maniement des armes dans la caserne des Sapeurs-pompiers de la rue Culture Sainte-Catherine, où des sous-officiers nous apprirent ce qu'on appelle l'école du soldat à pied, mais sans nous enseigner l'escrime à la baïonnette, le pointage et le tir. On se contenta de nous faire exécuter des marches, des conversions, des ruptures et des déploiements, à quoi les gradés attachaient une importance extrême et exclusive.

Je m'engageai le 22 août, et je ne peux pas l'affirmer, mais je crois bien qu'on ne nous mena pas à la cible. Ma compagnie brûla peut-être quelques cartouches dans les